

1. Ce tir est ouvert à tous les tireurs.
2. Distance 300m.
3. Genres d'armes : Toutes les armes.
4. Ce tir dans tous les stands de l'AJBST 300m pendant les jours annoncés d'entraînement, seule condition : avoir les feuilles de stand officielles, la passe principale et un rachat s'inscrivent sur la même feuille.
5. Prix de la passe CHF 20.00 et CHF 17.00 pour les U17-U21, rachat CHF 8.00 sans munition.
6. Délai pour le tir : 1er avril au 30 septembre.
7. Distinctions : Carte-couronne CHF 12.00 pour 2 résultats (principal et rachat) / Carte-couronne CHF 8.00 pour un 1 résultat.
8. Pour les règles de tir - Règlement FST 1.05.  
Pour les moyens auxiliaires - Règlement 27.132.
9. La société reçoit CHF 2.00, FST CHF 1.00, ABST CHF 0.40, AJBST CHF 0.50 (par tireur).Après décompte des cartes-couronne, des taxes et des divers frais éventuels, le solde revient à la Fondation Digger.
10. Les tireurs sont assurés auprès de l'USS.
11. Pour le classement, les 5 premiers tireurs de la société comptent pour le classement général (passe principale ou rachat).
12. En cas d'égalité dans le résultat des sections, le résultat individuel départage (1er tireur, 2e tireur, 3e tireur, etc....).
13. L'inscription au Tir des Démineurs doit se faire à l'aide de la feuille officielle, elle est disponible sur le site internet de l'AJBST ou la société la reçoit par mail.
14. Les sociétés doivent envoyer le fichier de décompte ainsi que les feuilles de résultats au plus tard jusqu'au **15 octobre**.
15. Le paiement doit être effectué sur le compte de la Fondation Digger : IBAN CH65 0900 0000 1469 9054 5, Fondation Digger, Route de Pierre-Pertuis 26-28, 2710 Tavannes. Le montant à verser doit correspondre au montant calculé sur la feuille de décompte reçue avec les feuilles de stand.
16. Courant novembre, le classement et les cartes-couronne seront envoyés aux responsables des sociétés participantes.
17. Les challenges seront distribués durant l'assemblée générale de l'AJBST l'année suivante.
  - Détails sur les catégories d'âges des tireurs :
  - Elite (E) : 21 ans à 45 ans
  - Sénior (S) : 46 ans à 59 ans
  - Vétéran (V) : 60 ans à 69 ans
  - Sénior-Vétéran (SV) : 70 ans et +
  - Jeune-tireur (U21) : 17 ans à 20 ans
  - Jeunesse (U17) : 10 ans à 16 ans
18. Chaque tireur prenant part au tir, accepte les présentes dispositions.
19. Les feuilles de stands reçues mais pas retournées seront facturés CHF 20.00 / pièce.
20. Toutes les réclamations sont adressées au comité de l'AJBST au plus tard la semaine suivante du 30 septembre de l'année en cours.
21. Les infractions au présent règlement entraînent l'annulation des résultats de la section.